

Pro Senectute : pour la vieillesse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **18 (1988)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

PRO SENECTUTE

Pour la Vieillesse

SECRETARIATS CANTONAUX:

Genève, 4, rue de la Maladière (022) 21 04 33
Lausanne, 51, rue du Maupas (021) 36 17 21
La Chaux-de-Fonds, 53, av. L.-Robert (039) 23 20 20
Bienna, 8, rue du Collège (032) 22 20 71
Delémont, 49, avenue de la Gare (066) 22 30 68
Tavannes, 4, rue du Pont (032) 91 21 20
Fribourg, 26, rue Saint-Pierre (037) 22 41 53
Sion, 7, rue des Tonneliers (027) 22 07 41

VAUD

Panorama des activités proposées

Désormais, au fil des pages d'un seul et même prospectus «Loisirs à la carte», vous découvrirez tout ce que Pro Senectute propose aux aînés du canton de Vaud en 1988: cours, manifestations, distractions, excursions, séjours. Pas moyen de ne pas y découvrir une occupation à votre goût!

Formule d'inscription pour le grand tournoi de jass

Je m'inscris au tournoi:

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

NP/Localité: _____

Tél. _____

Mon partenaire sera la personne suivante:

(remplir s'il y a lieu)

Nom, prénom: _____

Je m'engage à suivre le règlement.

Lieu et date: _____ Signature: _____

A retourner jusqu'au 29 février, dernier délai, à Pro Senectute, «jass», case postale 244, 1000 Lausanne 9.

Vous avez envie de jouer? Des tournois de jass et de pétanque sont organisés à votre intention. De chanter? Inscrivez-vous à l'une ou l'autre des chorales, il y en a treize dans le canton! De danser? Des cours sont donnés dans différentes villes vaudoises. De travailler de vos doigts? Des ateliers de création vous attendent pour vous permettre de vous adonner à toute sorte de travaux manuels ou encore, suivez les cours de gravure sur verre. De vous instruire? Initiez-vous à la botanique, apprenez l'anglais, l'espagnol; à reconnaître les champignons, à vous défendre; réveillez votre mémoire... Participez à des excursions, partez en vacances! A ce propos, relevons que Pro Senectute, à la demande générale, remet à son programme les vacances à l'étranger et organise l'an prochain un voyage à Londres et un séjour balnéaire en Calabre. Les aînés, en effet, apprécient au plus haut point ce petit «plus» offert par Pro Senectute et qui, pour eux, prend une importance primordiale: la sécurité! Signalons encore une innovation: les séjours thématiques. Ce sont, comme le nom le laisse sous-entendre, des séjours comprenant outre l'animation et l'encadrement habituels une activité spécifique: créativité, réveil-mémoire, approche culturelle et évocation historique d'une région, pour ne citer que quelques exemples.

On le voit, Pro Senectute a pensé à tout ce qui peut distraire, changer les idées des aînés, les maintenir dans le coup, en un mot, prévenir leur isolement... leur solitude.

J. Mr

Loisirs à la carte 1988

Vacances à l'étranger

Partir à l'étranger est souvent le désir des aînés qui dans leur vie n'en ont pas toujours eu l'occasion. C'est donc pour eux le moment ou jamais. Mais... avant d'en prendre la décision, une petite crainte s'empare du plus hardi: on ne parle pas la même langue, dès lors comment s'exprimer? On n'a pas l'habitude des aéroports... et si l'on ne se sentait pas bien?

Dès lors, les aînés apprécient les voyages accompagnés et, plus particulièrement, ceux organisés par Pro Senectute-Vaud qui offrent un petit «plus»: la présence d'une infirmière et de l'un de ses animateurs qui connaît bien les personnes âgées, les côtoyant quotidiennement. Tout à fait rassurés, les aînés sont prêts à partir. A la demande générale, Pro Senectute-Vaud a donc remis à son programme 88 les voyages à l'étranger. Le premier, fixé du 26 au 30 mai 88, a pour destination **Londres**. Cinq jours de visites, de découvertes et de «shopping» dans la ville qui s'y prête le mieux!

Du 1^{er} au 7 juin 88, sous le thème «histoire et culture» ce sera le départ pour la **Toscane** et l'**Ombrie**. Avec visite de Florence, cette ville d'art par excellence... inoubliable.

La **Calabre** accueillera du 10 au 22 septembre 88 tous les amateurs de bains de mer qui désirent prolonger l'été.

Enfin, pour Nouvel An, six jours à **Vienne**, sous le thème «les feux de l'Empire», avec tout le faste que cette ville peut offrir.

Il y a certainement dans ces quatre propositions l'une ou l'autre à votre goût et qui vous tente. Inscrivez-vous le plus tôt possible, les premiers inscrits seront sûrs d'être du voyage, les places étant limitées!

Centre de la Plaine à Yverdon

Lieu de rencontre pour personnes âgées

Tout récemment à Yverdon-les-Bains, M. Pierre Aubert, ancien conseiller d'Etat et président de Pro Senectute-Vaud, et M. André Perret, syndic, ont conjointement signé une convention de collaboration unissant la commune et les responsables du Centre de la Plaine, lequel ouvrira ses portes au printemps prochain. Par cet accord officiel, la commune s'engage entre autres à prendre en charge un éventuel déficit d'exploitation, et définit les diverses tâches des deux parties. Sis, comme son nom l'indique, aux Jardins de la Plaine, ce nouveau centre – indépendant de la fondation voisine dont il partagera cependant les cuisines – devrait permettre de privilégier la qualité de vie des personnes âgées, selon la ligne directrice adoptée actuellement par Pro Senectute.

Lieu de rencontre et d'animation, ce centre de jour aura notamment pour mission de compléter un service de repas chauds à domicile déjà en place, en offrant une possibilité de se retrouver pour manger ensemble. Des activités variées, au gré des possibilités et des désirs de chacun, solliciteront des demandeurs une participation active, gage d'une vieillesse réussie grâce à la stimulation des facultés tant intellectuelles que physiques. Sans vouloir concurrencer les établissements existant dans la région, ce nouveau centre réunira plus particulièrement au rez-de-chaussée du bâtiment rénové l'essentiel de ses activités, et l'on y trouvera salle à manger, salle polyvalente et cafétéria.

Ainsi, à l'instar de ce qui se fait en différents points du canton, les aînés de la cité yverdonnoise pourront à leur tour «se rendre librement au centre d'accueil et s'y sentir chez eux», selon les propos de M. Jean-François Bourgeois, directeur de Pro Senectute-Vaud.

Arlette Roberti

Tout savoir (ou presque) sur les plantes

Vous désirez connaître les plantes médicinales ou aromatiques, leur effet et leur utilisation? Inscrivez-vous jusqu'au 18 mars au cours (2 séances avec diapos) des 22 et 29 avril 1988 donnés par M. L. Fauconnet, ancien professeur à l'Université de Lausanne.

Gravure sur verre

Si vous avez quelques dons artistiques, faites-les valoir en vous inscrivant jusqu'au 15 mars 88 à l'un ou l'autre des cours de gravure sur verre, qui auront lieu à Lausanne, Orbe, Chavannes-Renens et Yverdon, et ce dès le 15 avril 88.

Troisième Giron des chorales d'aînés

Treize chorales, quelque 400 chanteurs, se produiront le 14 mars 88 à Yvonand dans la magnifique salle polyvalente. Et, pour la première fois, cette manifestation sera ouverte au public. Alors venez applaudir et encourager ces vaillants chanteurs. Inscrivez-vous au plus vite, pour être sûr d'avoir une place!

Jass

C'est le moment aussi de reparler du Tournoi vaudois de jass qui remporte toujours le même succès et en sera à sa 11^e édition. Inscriptions jusqu'au 29 février.

Les demi-finales auront lieu dans la semaine du 5 au 10 juin.

Pour les vacances, les cours et les manifestations rappelés ci-dessus, renseignements et inscriptions à Pro Senectute-Vaud, case postale 22, 1000 Lausanne, tél. (021) 36 17 21.

J. Mayor

NEUCHÂTEL

Ski de fond

Plusieurs monitrices expérimentées vous accompagneront:

La Chaux-de-Fonds – Le Locle

Tous les vendredis, rendez-vous pl. de la Gare de La Chaux-de-Fonds à 13 h 30. Cours débutants, moyens et avancés. Si temps incertain, tél. 181 renseigne dès 10 h.

Renseignements complémentaires tél. 039/23 20 20. Un groupe d'hommes rapides se réjouirait de s'agrandir!

Neuchâtel – Littoral – Val-de-Ruz

Sorties tous les mardis, inscriptions auprès de Mme Rieder, tél. 038/24 56 56.

Val-de-Travers

Sorties les jeudis, renseignements auprès de M. Maurice Devaud, tél. 038/25 59 96.

Camp de ski de fond à Saas-Grund (1660 m)

Hôtel Eden. Date: du 21 au 25 mars 1988.

Prix: Fr. 305.— en ch. double. Supplément ch. à 1 lit.

Renseignements: Pro Senectute Neuchâtel, rue de la Côte 48a tél. 038/24 56 56, Mme Rieder.

Bains à Yverdon

Reprise de cette activité le **jeudi 10 mars 1988** pour Neuchâtel et le Littoral.

Nous pensons lancer cette prestation dans le **Val-de-Travers** dès la mi-mars, le mercredi matin. Se renseigner auprès des monitrices de gym du Vallon ou à Pro Senectute, Mme Rieder, tél. 038/24 56 56.

GENÈVE

Nouvelles normes de l'Office d'allocations aux personnes âgées

Pro Senectute Genève souhaite informer largement les personnes âgées et leur entourage des nouvelles normes 1988 concernant les prestations complémentaires à l'AVS. Nous saluons l'effort des autorités pour améliorer les revenus des retraités au train de vie modeste.

Notre propos est de vous présenter, en résumé et dans les grandes lignes, les normes principales afin de vous permettre de savoir s'il vous est possible ou non de bénéficier de ces nouvelles prestations.

Si vous pensez répondre aux exigences résumées dans cet article, il vaut la peine de prendre contact avec les assistants sociaux de Pro Senectute.

Rappelons encore que ces prestations ne sont pas de l'assistance et que leur remboursement ne sera en aucun cas demandé à vos héritiers ni prélevé sur votre héritage (meubles, tableaux, etc.).

Il existe deux types d'aide complémentaire:

- l'aide fédérale destinée aux ressortissants suisses et étrangers bénéficiaires d'une rente AVS (les étrangers doivent être domiciliés depuis 15 ans au moins en Suisse);
- l'aide cantonale, qui s'ajoute à l'aide fédérale, pour les Genevois (sans délai), les Confédérés (après 5 ans de séjour dans le canton) et les étrangers (après 15 ans de séjour à Genève, sans interruption).

Ai-je droit à une aide complémentaire?

La formule ci-après vous permettra de déterminer si vous pouvez espérer bénéficier de cette prestation.

- Faites tout d'abord la somme de tous vos revenus: AVS, rentes diverses (professionnelle, pension alimentaire, assurances, etc.), intérêts de la fortune plus d'autres revenus éventuels;
- additionnez ensuite le montant

mensuel de votre loyer sans les charges, les cotisations des caisses maladie et ajoutez-y Fr. 1300.—.

Si vos revenus sont inférieurs au montant que vous venez de calculer et que votre fortune ne dépasse pas Fr. 40 000.— (Fr. 60 000.— pour un couple), il vaut la peine de venir nous consulter. Bien évidemment, la confidentialité est garantie.

Il faut savoir encore que si vous êtes bénéficiaire de ces prestations complémentaires vous pourrez aussi profiter d'autres avantages tels que:

- l'abonnement général des TPG pour Fr. 40.— par année (plus besoin de «timbrer»);
- le remboursement des frais dentaires (sous certaines conditions);
- le remboursement des frais médicaux à votre charge, après le remboursement de la caisse maladie;
- éventuellement, l'allocation «régime» et le paiement de certains moyens auxiliaires (chaussures orthopédiques, appareil acoustique, fauteuil roulant, etc.), le remboursement de certains frais d'aide à domicile (aide ménagère, aide familiale, aide infirmière et transports spéciaux).

De toute manière, sachez que vous pouvez en tout temps faire appel à nous car Pro Senectute Genève a aussi des fonds destinés aux personnes âgées dont le budget est déséquilibré par le handicap et la maladie.

Afin de pouvoir vous garantir un accueil efficace, il est préférable de prendre rendez-vous avec un de nos assistants sociaux. Tél. 21 04 33 de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

H. Maillard

Rectificatif

Dans notre numéro du mois de décembre, l'article consacré à l'aide familiale à Genève (page 42) contient une erreur de mise en page.

Pour pouvoir le lire de manière satisfaisante, il s'agit de mettre en début d'article une partie de la colonne du milieu commençant par: «Pro Senectute Genève a le plaisir de vous informer...» jusqu'à: «Ce nouveau service permet d'unifier les objectifs et les méthodes de travail de toutes les aides familiales» et de poursuivre la lecture par le sous-titre: «Comment ce service est-il organisé?».

En procédant ainsi, vous retrouverez l'ordre dans lequel il aurait dû être publié. Merci de votre compréhension!

H. M.

FRIBOURG

Placement d'une personne âgée en institution

Dans le numéro de décembre 1987, Monsieur Charles Bourgeois, du Mont-sur-Lausanne, a fait part de quelques avis sur le placement d'une personne âgée en institution (suite à notre article paru en septembre).

Nous aimerions apporter à nouveau des précisions.

On ne demande pas Fr. 5000.—, dans le canton de Fribourg, à un impotent grave et par mois. Ce montant représente le coût total du placement. Nous nous permettons de rappeler que chaque pensionnaire peut présenter une demande de prestations complémentaires et qu'il bénéficiera, selon ses ressources et sa fortune, d'un montant pouvant s'élever à Fr. 1667.— au maximum par mois.

D'autre part, le Département de la santé publique et des affaires sociales pourra accorder également une subvention pour la couverture des frais liés à l'impotence (soins spéciaux). La caisse d'assurance-maladie quant à elle participera également par un montant de Fr. 5.— par jour sur le prix de pension et le 15% des soins spéciaux.

Seule une minorité de retraités AVS dans le canton disposant de ressources et d'une fortune importantes devront effectivement payer la totalité d'un placement.

D'autre part, il est bon de préciser que dans le canton de Fribourg, la majorité des homes ne pratique pas ou plus des horaires d'hôpitaux. En règle générale, le repas du soir est servi entre 18 et 18 h 30 et le coucher se fait rarement avant 19 h, chaque pensionnaire ayant la possibilité de prolonger la soirée comme il l'entend.

La situation des homes dans le canton de Fribourg n'est peut-être pas encore entièrement satisfaisante, mais de réels efforts sont faits pour que ces endroits soient des lieux de vie, et non simplement des «mouroirs».

Michel Boni
Anne-Colette Schaller

PRO SENECTUTE

▲ JURA

Thés-dansants bien partis!

Près de 100 participants au premier thé-dansant, organisé à Delémont le vendredi 27 novembre. L'accordéoniste Francis Jeannotat a fait merveille. Ses références lui ont d'ailleurs valu d'être parmi les musiciens de la Nuit de l'accordéon, à Bassecourt, en compagnie d'André Verchuren et des Genet père et fils. On a noté avec plaisir la présence de quelques pensionnaires du home de la Promenade. Le deuxième rendez-vous de la saison est fixé au vendredi 12 février, à l'Hôtel de la Balance, aux Vacheries-des-Breuleux, où les Franch-Montagnards attendent Ajoulots et Vadais.

Cure pour rhumatisants à Abano

Dates: du samedi 12 mars au vendredi 25 mars 1988.

Prix: Hôtel Excelsior chambre à 2 lits, pension complète, 10 bains de boue, 10 bains d'ozone, 10 massages et 2 excursions **Fr. 1450.** — par personne. Supplément pour chambre individuelle **Fr. 90.** —. Le voyage Fribourg-Abano et retour est compris dans le prix. Il s'effectue en car.

Dernier délai d'inscription: 12 février 1988.

Renseignements: Pro Senectute, rue Saint-Pierre 26, 1700 Fribourg, tél. 037/22 41 53.

Encore plus appétissants!

Désormais les repas préparés, cuisinés par un Jurassien spécialiste en la matière, sont présentés en barquettes, et non plus dans des sachets. Ils sont livrables, rappelons-le, dans tout le Jura. Il suffit de s'inscrire au secrétariat de Pro Senectute (066/22 30 68 ou 22 64 36).

Passation de pouvoirs

Au cours de la séance que le comité de Pro Senectute Jura a tenue au début de décembre, présidée pour la première fois par Jean-Marie Möckli, hommage a été rendu au responsable sortant, Gabriel Nusbaumer, dont nous avons déjà salué les mérites. Pour représenter les Franches-Montagnes, Mme Margot Rossel a été nommée, remplaçant Paul Simon, démissionnaire. Un poste reste encore vacant pour cette région. A cette occasion, M. Jean-Louis Delacour, secrétaire romand, a présenté le film tourné par Henry Brandt: **Le blé des Pharaons**, approche des contacts entre jeunes et vieux.

Une année capitale

La construction des homes médicalisés de Bassecourt et de Lajoux a été décidée par le Parlement. Quant aux établissements relevant du Département des affaires sociales, qu'ils soient à construire, à agrandir ou à transformer, ils sont l'objet d'une étude attentive. Nous espérons que la nouvelle prolongation du délai fixé pour le versement des subventions fédérales n'agira pas comme un frein! Cette année devrait être celle de la mise en place des services sociaux et médico-sociaux dans les districts de Porrentruy et de Delémont. Les Franches-Montagnes sont déjà dotées de leur organisation. Actuellement des commissions étudient les problèmes posés par l'harmonisation et la coordination des services existants: il faut se fonder sur ce qui existe, sur ce qui fonctionne, avant de proposer du neuf!

André Richon

▲ TESSIN

Al Ticino si aggiunge la Mesolcina e la Calanca

Benchè geograficamente e culturalmente parte integrante della Svizzera Italiana insieme al Ticino, la regione del Moesano e della Val Calanca appartiene politicamente al Canton Grigioni.

La sua posizione al di qua delle Alpi ne rende difficili i collegamenti con la capitale Coira, specialmente d'inverno.

Con saggia decisione Pro Senectute ha aggregato dal 1° gennaio 1988 questa regione alla sezione Ticino. Responsabile colà della attività di Pro Senectute rimane la grigionese assistente sociale **Emmi Giovanoli** nella sede di Roveredo, dove continuerà a ricevere gli interessati.

La sua conoscenza capillare degli anziani della regione garantisce che la sua opera continuerà a svolgersi con efficaci interventi individualizzati nei singoli comuni e frazioni. Verrà anzi potenziata dall'estensione a queste valli alpine dei servizi e delle prestazioni di Pro Senectute Ticino, analogamente a questo si sta facendo nelle altre Valli del Sopraceneri. Notevoli sono le difficoltà da superare per riuscire ad estendere i servizi in una regione, come la Mesolcina e la Calanca, dove gli abitanti anziani sono prevalenti sulla popolazione diradata e disseminata su una estesa superficie. Il successo lento ma continuo degli altri centri di Pro Senectute Ticino, l'incoraggiamento e il sicuro appoggio fornito ai Centri periferici e ai Delegati comunali dal Comitato cantonale e dal Segretariato cantonale, fanno però ben sperare nell'operazione-allargamento dell'attività di Pro Senectute Ticino.

Inoltre Emmi Giovanoli svolge già le funzioni di assistente sociale pure nella sede Pro Senectute Ticino di Locarno per quattro giorni alla settimana, confrontando la sua esperienza di valigiana anche con i problemi degli abitanti anziani delle Valli del Locarnese.

p. a.